

BILAN DES AVANCEMENTS DU PROJET 2 – RENATURALISATION DES MILIEUX RIVERAINS DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DU LAC DES PILES

1. MÉTHODOLOGIE

Au cours de l'été 2018, une campagne d'inventaire des bandes riveraines de tous les terrains du Lac des Piles a été réalisée par l'équipe environnement, ainsi que l'Escouade bleue de la Ville de Shawinigan. À cet effet, chaque terrain riverain a été répertorié par l'équipe selon une procédure uniforme. De fait, un protocole ainsi qu'une fiche d'inventaire ont été réalisés, chacun se basant sur la réglementation en cours, ainsi que sur les méthodes suggérées par le ministère. Notamment, la présence d'obstacles et de constructions diverses dans la bande riveraine (zones d'érosion, murets, accès au lac, etc.) a été mesurée et pris en note sur une fiche individuelle pour chacun des terrains riverains. De surcroît, des photos de chaque élément présent dans la bande riveraine ont été prises pour appuyer les notes manuscrites de l'équipe terrain. Par la suite, ces données ont été compilées dans la base de données de la Ville.

2. RÉSULTATS

Suivant la compilation des données, les terrains riverains ont pu être classés en trois catégories distinctes. De fait, les riverains sont cotés A, B, ou C selon la conformité de leur bande riveraine. A signifie que la bande riveraine est complète. B et C indiquent tous deux que la bande riveraine n'est pas complète. Le B indique qu'il y a tout de même un effort de végétalisation de la part du riverain, tandis que le C indique une absence d'effort pour la végétalisation de la rive.

Ce sont ainsi 103 terrains qui sont entièrement conformes (cotés A), 110 qui sont en voie de l'être (cotés B) et 80 qui ne le sont pas (cotés C).

3. SUITES DU PROJET

La communication des résultats de l'inventaire sera donnée aux riverains par l'intermédiaire d'une lettre. Celle-ci contiendra la cote de classement des bandes riveraines. Elle indiquera également que les fiches individuelles complètes seront disponibles pour les riverains sur demande. Ces derniers devront fournir une adresse électronique de correspondance pour obtenir leur rapport complet.

Autrement, une activité de distribution de végétaux à prix moindre, en partenariat avec l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM), se tiendra au début du mois de juin 2019. Elle permettra aux riverains de se procurer des arbres et arbustes reconnus pour leurs capacités de préservation du plan d'eau et des fonctions de la bande riveraine. Ainsi, les riverains cotés B ou C pourront améliorer la conformité de leur rive, tandis que les riverains cotés A pourront maintenir leur classement et/ou peaufiner leur rive.

Pour accompagner cette distribution, un atelier sur la revégétalisation des berges sera offert la semaine suivant la distribution des végétaux. Cet atelier sera divisé en deux blocs, soit 3 heures théoriques, puis 3 heures pratiques. Il sera donné en partenariat avec BVSM. L'atelier sera un complément très intéressant qui outillera adéquatement les riverains pour la revégétalisation de leurs berges et la mise en conformité de celles-ci.